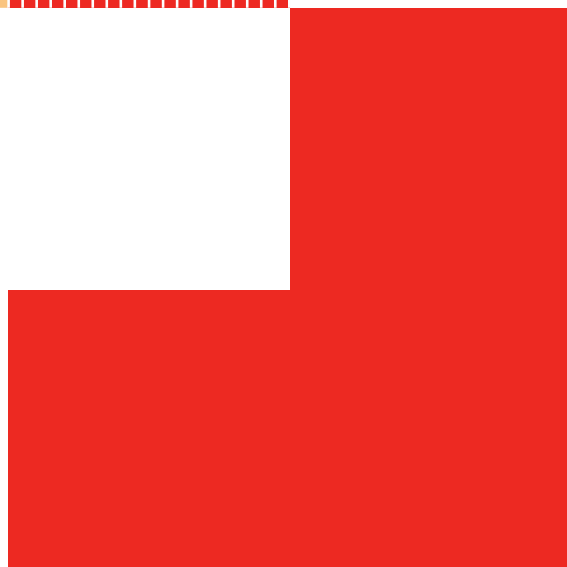
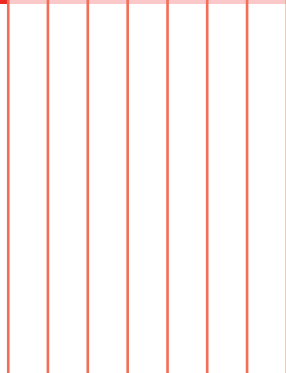
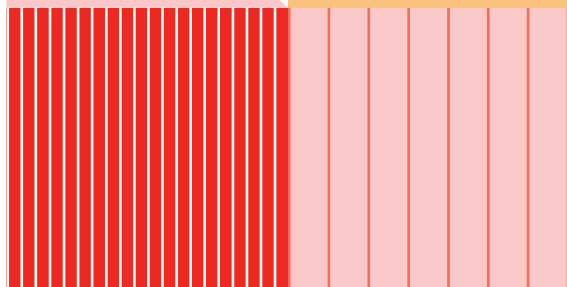
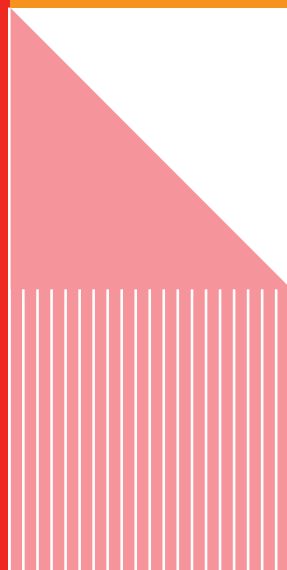
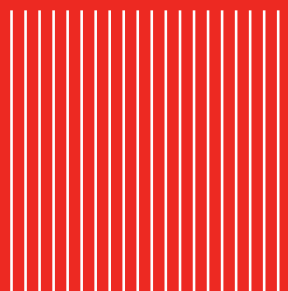


INSA

INSTITUT NATIONAL
DES SCIENCES
APPLIQUÉES
CENTRE VAL DE LOIRE

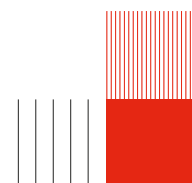
GUIDE POUR LES ETUDIANTS EN DIFFICULTE 2023



VOUS RENCONTREZ DES DIFFICULTÉS ?

L'INSA CENTRE VAL DE LOIRE VOUS ACCOMPAGNE

| | |
|---|-----------|
| CONTACTS INSA CENTRE VAL DE LOIRE | 3 |
| Le pôle vie étudiante | 3 |
| Le service des relations internationales | 3 |
| ACCES AUX SOINS MÉDICAUX | 4 |
| Les Services de Santé Universitaires | 4 |
| Le Centre Médico-Psychologique de Bourges | 5 |
| SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE | 6 |
| Les Services de Santé Universitaires | 6 |
| Le CMP de Bourges | 6 |
| La plateforme d'écoute et de soutien psychologique du CROUS | 6 |
| La plateforme dédiée à la prise en charge psychologique des étudiants | 7 |
| Le numéro national de prévention du suicide | 7 |
| AIDES FINANCIÈRES | 8 |
| La commission FSDIE | 8 |
| Les chèques service (aide alimentaire) | 9 |
| Les aides du CROUS | 10 |
| Le numéro d'appel pour les étudiants rencontrant des difficultés financières graves | 12 |
| Les aides de l'Etat | 13 |
| Les aides de la Région Centre Val de Loire | 14 |
| Les associations | 16 |
| LOGEMENT | 17 |
| Le CROUS | 17 |
| Les Aides au Logement de la Caisse d'Allocations Familiales | 18 |
| La garantie VISALE | 18 |
| Le dispositif « Dossier facile » | 19 |
| VOUS ETES TÉMOIN OU VICTIME DE VIOLENCES SEXUELLES OU SEXISTES | 20 |
| La commission de lutte contre les VSS | 20 |
| ADRESSES ET NUMÉROS UTILES | 21 |



Le pôle vie étudiante

Le Pôle Vie Étudiante est rattaché au service des Formations et de la Vie Étudiante de l'INSA Centre Val de Loire.

Il est votre premier contact en cas de difficulté d'ordre financier, social, ou autre. Il vous orientera vers la personne ou l'organisme le plus indiqué pour vous apporter une aide.

Contacts

Florence CHANCEL - Campus de Bourges

florence.chancel@insa-cvl.fr

Stéphane PERRON - Campus de Blois et de Bourges

Responsable du service des Formations et de la Vie Étudiante

stephane.perron@insa-cvl.fr

Le service des relations internationales

Le service des relations internationales accompagne les **étudiants étrangers en coopération internationale**.

Il accueille les étudiants lors de leur première arrivée à l'INSA Centre Val de Loire, et reste à leur disposition pour tout renseignement lié à leur intégration et à leur cursus.

Contacts campus de Blois

Marie CHOBLET, Chargée de relations internationales, zone hors-Europe

marie.choblet@insa-cvl.fr

Solane CHARPENTIER, Chargée de relations internationales, zone Europe

solane.charpentier@insa-cvl.fr

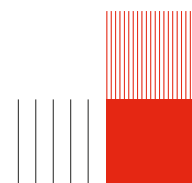
Contacts campus de Bourges

Charlotte RENARD, Chargée de relations internationales, zone hors-Europe

charlotte.renard@insa-cvl.fr

Alina GRUNER, Chargée de relations internationales, zone Europe

alina.gruner@insa-cvl.fr



Les Services de Santé Universitaires

Des Services de Santé Universitaires sont à votre disposition sur les deux campus.

Ils sont animés par des personnels de santé, que vous pouvez contacter en cas de difficulté d'ordre social, familial, scolaire, médical, psychologique...

Ils pourront vous apporter une écoute et une orientation concernant toutes les questions relatives à la santé et à la prévention : bilan de santé, écoute psychologique, orientation vers les centres de soins, les services hospitaliers, les médecins généralistes et les spécialistes de santé, aide aux démarches administratives vis-à-vis de la CPAM...

Campus de Blois

Médecin : Sophie RIDEAU

Psychologue : Anne-Sophie CHABOT

Infirmière : Aude DIDIERLAURENT

Dans les locaux du Service de Santé Universitaire (SSU), situé 3 place Jean Jaurès à Blois (des permanences sont aussi prévues dans les locaux de l'INSA CVL).

Contact : ssu.blois@univ-tours.fr ou au 06 98 17 01 84.

Horaires

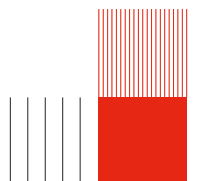
Lundi, mercredi et vendredi, de 9h à 16h30.

Mardi et jeudi de 9h à 13h et de 14h à 17h.

Campus de Bourges

Les coordonnées et horaires du Service de Santé Universitaire de Bourges seront mis à jour prochainement.

Vous pouvez également contacter le Centre Médico-Psychologique de Bourges (voir page suivante).



Le Centre Médico-Psychologique de Bourges

Pour les étudiants du campus de Bourges

Le Centre Médico-psychologique de Bourges (CMP) propose aux étudiants des consultations gratuites : psychologue, psychiatre, infirmière.

En fonction de votre besoin, il pourra vous proposer un accompagnement personnalisé avec un professionnel de santé.

[Centre Médico-Psychologique de Bourges - Consultations Étudiants](#)

Adresse/Coordonnées

7 rue du Général Gustave Ferrié 18000 BOURGES (à côté de la gare)

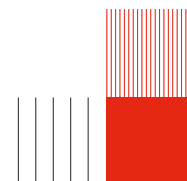
Bus 1-3-4-5-14-11A-11B, arrêts Prés Fichaux ou gare SNCF.

Tel : 02 48 27 27 27.

Horaires

Du lundi au vendredi, de 9h à 17h30, avec ou sans rendez-vous, et après 17h30 sur rendez-vous.

Accueil sans rendez-vous le jeudi de 17h30 à 18h30 (sauf en période de vacances scolaires).



Les Services de Santé Universitaires

Retrouvez toutes les informations en page 4.

Le CMP de Bourges

Retrouvez toutes les informations en page 5.

La plateforme d'écoute et de soutien psychologique du CROUS

Le Crous d'Orléans-Tours met à disposition une **plateforme d'écoute et de soutien psychologique gratuite à distance**, pour les étudiants, avec ACCA :

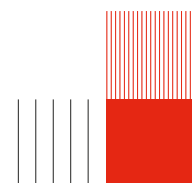
<https://www.crous-orleans-tours.fr/social-et-accompagnement/soutien-et-ecoute/un-accompagnement-social-pour-soutenir-les-etudiants-en-difficulte/#ecoute-et-soutien-psychologique-avec-pros-consulte>

Cette plateforme est accessible par téléphone 24h/24 et 7j/7 au numéro suivant :

0 800 73 08 15

Les appels sont anonymes et entièrement gratuits.

La plateforme vous met en relation avec des psychologues qui vous écoutent pour comprendre votre situation et vos problématiques, afin de vous orienter vers des solutions concrètes et vous donner des clés pour aller mieux.



La plateforme dédiée à la prise en charge psychologique des étudiants

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation a annoncé le 10 mars 2021 l'ouverture de la plateforme nationale dédiée à la prise en charge psychologique des étudiants : <https://santepsy.etudiant.gouv.fr/> en partenariat avec la Fédération française des psychologues et de psychologie (FFPP).

Ce dispositif est prolongé au moins jusqu'au 31 décembre 2022.

La plateforme est **ouverte à tous les étudiants** et permet de leur faciliter l'accès à un accompagnement psychologique en les mettant en lien avec un des psychologues volontaires.

Pour rappel, les "**chèques psychologiques étudiants**" permettent aux étudiants qui le souhaitent de bénéficier de **plusieurs séances de 45 minutes** (jusqu'à 8 séances) avec un psychologue conventionné.

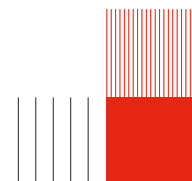
Pour bénéficier de cet accompagnement, vous devrez :

- + **Consulter en premier lieu un médecin** généraliste ou celui d'un SSU,
- + **Choisir un psychologue partenaire** sur la plateforme,
- + Puis prendre un **rendez-vous en présentiel ou en distanciel**.

Le numéro national de prévention du suicide

Cette ligne est disponible gratuitement sur l'ensemble du territoire national, 24h/24 et 7j/7.

Elle offre une réponse professionnelle aux personnes en détresse et à leur entourage, le service étant assuré par des infirmiers et des psychologues spécifiquement formés à l'écoute, l'évaluation du risque suicidaire, l'orientation et l'intervention de crise.



La commission FSDIE

Le **Fond de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes** (FSDIE) destiné à soutenir des actions qui contribuent à l'amélioration de la vie étudiante, en favorisant la qualité de vie des étudiants et l'égalité des chances.

La commission FSDIE attribue, après dépôt d'une demande et examen du dossier, des aides sociales aux étudiants de l'Institut en difficulté, soit sous forme directe, soit sous forme d'exonération des droits d'inscription. Il s'agit d'**aides financières ponctuelles**.

La commission FSDIE se réunit généralement 3 fois par an, sauf circonstance exceptionnelle, en novembre, mars, et juin. Elle se réunit également en début d'année universitaire pour examiner les demandes d'aide à l'inscription.

Un courriel est envoyé à tous les étudiants environ 3 semaines avant la date de la commission (ce délai peut être restreint en cas de circonstance exceptionnelle), pour leur indiquer la procédure à suivre et la date butoir de dépôt des dossiers. La commission est également annoncée par affichage et dans la Newsletter de l'INSA Centre Val de Loire.

Contacts

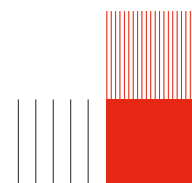
Florence CHANCEL - Campus de Bourges

florence.chancel@insa-cvl.fr

Stéphane PERRON - Campus de Blois et de Bourges

Responsable du service des Formations et de la Vie Étudiante

stephane.perron@insa-cvl.fr



Les chèques service (aide alimentaire)

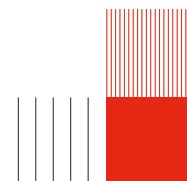
L'INSA Centre Val de Loire attribue aux étudiants, sur conditions de ressources, des « chèques service », qui peuvent être dépensés dans la plupart des grandes surfaces (rayons alimentation et hygiène).

Contact campus de Blois

Stéphane PERRON, Responsable du service des Formations et de la Vie Étudiante
stephane.perron@insa-cvl.fr

Contact campus de Bourges

Vincent MAKI, Chargé de mission Vie Étudiante
vincent.maki@insa-cvl.fr



Les aides du CROUS

Le CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires) est un organisme public, dont l'objectif est de faciliter les conditions de vie des étudiants, à travers différents dispositifs : logements (résidences universitaires), restaurants universitaires, aides financières régulières (bourses), aides financières ponctuelles, offres d'emploi...

Les bourses du CROUS

Le CROUS attribue des bourses (aides financières régulières) sur critères sociaux, après étude de votre dossier.

Il faut être âgé de **moins de 28 ans** et être inscrit en formation initiale.

Les étudiants étrangers peuvent y avoir accès sous certaines conditions spécifiques.



Détail des conditions d'éligibilité : <https://www.crous-orleans-tours.fr/bourses-et-aides-financieres/demande-de-bourse-testez-votre-eligibilite-et-simulez-le-montant-auquel-vous-avez-droit/>

Le dépôt d'un dossier de demande se fait en ligne.

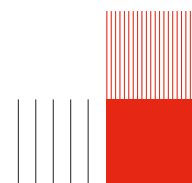
Vous trouverez tous les détails sur : <https://www.crous-orleans-tours.fr/bourses-et-aides-financieres/faire-une-demande-de-bourse/>

Le repas à 1 euro

Le **CROUS** reconduit pour cette année 2023-2024 le dispositif du **repas à 1€** pour les étudiants en difficulté financière.

Pour plus d'informations :

<https://www.crous-orleans-tours.fr/se-restaurer/payer-son-repas/des-repas-a-tarif-social-pour-tous-les-etudiants/>



Aides financières ponctuelles du CROUS

Vous pouvez demander une aide financière ponctuelle auprès du CROUS en prenant rendez-vous avec une assistante sociale qui vous aidera à préparer votre dossier.

L'aide financière ponctuelle du CROUS est réservée aux étudiants en formation initiale âgés de moins de 35 ans. Si vous n'êtes pas dans ce cas, contactez le Pôle Vie Étudiante (voir page 3).

Campus de Blois

Une permanence est assurée une fois par mois, à l'antenne du CROUS

Adresse/Coordonnées

10/12 rue Anne de Bretagne – 41000 BLOIS

Renseignements et rendez-vous : 02 54 78 61 38

Les dates des permanences sont affichées devant le service des Formations.

Campus de Bourges

Une permanence est assurée une à deux fois par mois, à la résidence universitaire Les Gibjons,

Adresse/Coordonnées

74 rue de Turly – 18000 BOURGES

Renseignements et rendez-vous : 02 38 22 70 27

Les dates des permanences sont affichées dans le hall au niveau de la porte de l'accueil.

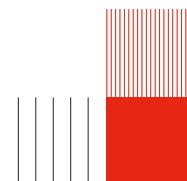
Mieux gérer son budget

Le CROUS met à disposition un outil pour vous aider à mieux gérer votre budget : <https://www.crous-orleans-tours.fr/social-et-accompagnement/accompagnement-au-quotidien/>

Des jobs étudiants

Le CROUS recense des offres d'emploi pour des « jobs étudiants » via la plateforme Jobaviz.

Plus d'informations sur : <https://www.jobaviz.fr/>



Le numéro d'appel pour les étudiants rencontrant des difficultés financières graves

Vous rencontrez des difficultés financières graves ?

Composez le **0 806 000 278**, des conseillers vous renseigneront sur les différentes aides proposées et les démarches à effectuer pour obtenir un soutien financier.

Horaires

Du lundi au vendredi, de 9h à 17h.

*Vous êtes étudiant
et vous rencontrez
des difficultés
financières graves ?*

*Informez-vous sur
les aides d'urgence au*
0806 000 278*

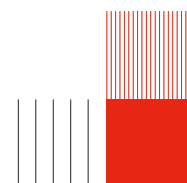
* Appel non surtaxé

Aides financières d'urgence aux étudiants

les Crous

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION SUPÉRIEURE,
DE LA RECHERCHE,
ET DE L'ÉQUIPEMENT

The advertisement features a red background on the left with white text. On the right, a person is shown holding a smartphone with white earbuds. The phone number '0806 000 278' is overlaid in large, semi-transparent grey digits. Logos for 'les Crous' and the French Ministry of Higher Education, Research, and Equipment are at the bottom.



Les aides de l'Etat

+ **L'aide au mérite**

Les étudiants boursiers sur critères sociaux peuvent bénéficier d'une aide au mérite s'ils ont obtenu une mention « très bien » à la dernière session du baccalauréat.

En savoir plus : www.etudiant.gouv.fr/fr/aide-au-merite-1291

+ **Le Pass Sport : une aide financière pour la pratique d'un sport en club :**

Accessible aux étudiants boursiers ou bénéficiaires d'une aide annuelle du CROUS, pour l'année universitaire 2023-2024. Cette aide permet de financer tout ou partie de l'inscription dans un club sportif volontaire.

Plus d'informations sur <https://www.pass.sports.gouv.fr/>

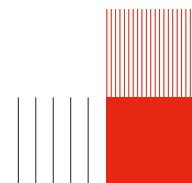
+ **Les prêts étudiants garantis par l'État**

Le prêt étudiant est ouvert à l'ensemble des étudiants de nationalité française âgés de moins de 28 ans, sans conditions de ressources, et sans caution parentale ou d'un tiers, avec la possibilité de rembourser l'emprunt de manière différée.

Plus d'informations auprès de votre agence bancaire.

+ **Le soutien aux étudiants réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire ou de la protection temporaire**

Ce statut permet d'accéder aux bourses sur critères sociaux, aux logements étudiants du réseau CROUS, aux aides spécifiques ainsi qu'à la restauration collective.



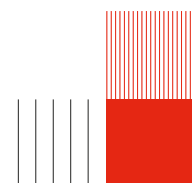
Les aides de la Région Centre Val de Loire

La Région Centre Val de Loire accompagne les jeunes jusqu'à 25 ans à travers le programme « YEPS ».

Plus d'informations sur <https://www.yeps.fr/>

L'inscription sur YEPS vous donne accès à :

- + Des réductions sur les manifestations culturelles,
- + Une cagnotte Culture de 20 euros :
<https://www.yeps.fr/offre/une-aide-pour-se-cultiver-et-se-divertir/>
- + Une aide financière pour la pratique d'un sport en club :
<https://www.yeps.fr/offre/une-aide-pour-financer-votre-pratique-sportive/>
- + Une aide pour financer le dépôt de garantie de votre logement :
<https://www.yeps.fr/offre/laide-regionale-au-depot-de-garantie-le-coup-de-pouce-pour-vous-loger/>
- + Une aide financière pour passer son permis de conduire :
<https://www.yeps.fr/offre/les-aides-au-permis-de-conduire/>
- + Des réductions sur le réseau Rémi de transport en commun :
<https://www.remi-centrevalde Loire.fr/tarifsetachats/choisirmontitre/carte-remi-yeps-centre-val-de-loire/>
- + Des trajets en car et en train gratuits sur réservation, sur le réseau Rémi les samedis, dimanches et jours fériés :
<https://www.yeps.fr/offre/le-centre-val-de-loire-1ere-region-a-mettre-en-place-la-gratuite-des-transports-regionaux-pour-les-15-25-ans-les-week-ends-et-jours-feries/>
- + D'autres dispositifs et aides sont possibles, plus d'informations sur
<https://www.yeps.fr/>



Mon petit tuto
inscription

YEPS

COMMENT ÇA MARCHE ?

TU SOUHAITES BÉNÉFICIER
DE TOUS LES AVANTAGES ET LES
BONS PLANS PROPOSÉS PAR
LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE ?
SUIS LE GUIDE POUR T'INSCRIRE
SUR **YEPS.FR !***



*Chaque aide de la Région est soumise
à des conditions d'obtention différentes.

Je n'ai
pas de
compte

- 1 Je clique sur l'onglet connexion
- 2 Je choisis mon statut (lycéen, apprenti, étudiant, autres situations)



**J'ai des
identifiants ENT
(Espace numérique
de travail)**

- 3 Le site me propose de basculer directement sur l'ENT
- 4 Je complète mes informations personnelles (tél, mail)
- 5 J'arrive sur mon profil et je peux utiliser YEP'S
- 6 J'active mes cagnottes YEP'S

**Je n'ai pas
d'identifiants
ENT**

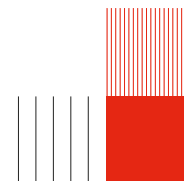
- 3 Je crée mon compte et je choisis un identifiant YEP'S et un mot de passe
- 4 J'active mes cagnottes YEP'S



J'ai
déjà un
compte

À chaque rentrée scolaire, je pense à actualiser mes informations (statut, adresse...).

En effet, c'est capital pour bénéficier de nouveaux avantages. En fonction de ton statut, tu peux activer de nouvelles cagnottes.



Les associations

Certaines associations viennent en aide aux personnes en difficulté, sous la forme d'aide alimentaire, de produits d'hygiène, de bons d'achats...

Des épiceries solidaires vous permettent également de faire vos courses à des prix nettement inférieurs à ceux pratiqués dans les magasins traditionnels.

Campus de Blois

Restaurants du Cœur

80 rue Bertrand du Guesclin, Blois

02 54 45 12 96

ad41.siege@restosducoeur.org

Le Secours Populaire Français

7 rue Goualière, Blois

02 54 42 24 86

contact@spf41.org

Épicerie sociale La Passerelle

Vous pouvez contacter le Pôle Vie Étudiante qui pourra vous orienter vers l'épicerie sociale La Passerelle.

L'aide de la Passerelle est accessible uniquement sur **conditions de ressources**, après étude d'un dossier à déposer auprès du Pôle Vie Étudiante. L'aide peut également être proposée aux étudiants éligibles ayant déposé une demande d'aide sociale devant la commission FSDIE.

Campus de Bourges

Restaurants du Cœur

18, route d'Orléans, 18230 Saint Doulchard

02.48.24.92.52

ad18.siege@restosducoeur.org

Le Secours Populaire Français

1 rue Julien Lauprêtre, Bourges

02.48.50.44.86

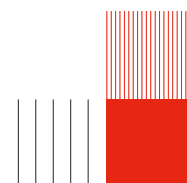
contact@spf18.org

Épicerie sociale ESOPE

L'épicerie est réservée aux étudiants et jeunes travailleurs, et pratique des prix réduits sur des produits alimentaires et de première nécessité.

Plus d'informations sur leur page Facebook : <https://www.facebook.com/esope.infos>

Adresse : 16 avenue Marx Dormoy, 18000 Bourges.



Le CROUS

Le CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires) est un organisme public, dont l'objectif est de faciliter les conditions de vie des étudiants, à travers différents dispositifs :

- + Des logements dédiés aux étudiants (résidences universitaires), à loyer modéré,
- + Des restaurants universitaires à prix modéré,
- + La délivrance de bourses (aides financières régulières) ou d'aide ponctuelles, sur critères sociaux (voir page 10)
- + Des offres d'emploi pour des « jobs étudiants » au sein du CROUS (résidences, restaurants).

Plus de renseignements sur : <https://www.crous-orleans-tours.fr/le-crous/les-crous-le-service-public-etudiant/>

Les résidences universitaires du CROUS

La ville de Blois comporte 4 résidences universitaires gérées par le CROUS : Les Flandres, Docteur Desfray, Docteur Ducoux, Rocheron.

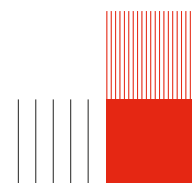
La ville de Bourges en comporte également 4 : Les Gibjoncs, Hôtel-Dieu, Amaryllis, Marie Curie.

Les charges (électricité, eau, internet) sont parfois comprises dans le prix du loyer, mais ce n'est pas systématiquement le cas.

Vous trouverez tous les détails sur : <https://www.crous-orleans-tours.fr/se-loger/liste-de-nos-logements/>

Comment contacter le CROUS ?

Toutes les informations sur <https://www.crous-orleans-tours.fr/contacts/>



Les Aides au Logement de la Caisse d'Allocations Familiales

Vous louez un logement ? Vous êtes peut-être éligible pour recevoir l'Aide Personnalisée au Logement.

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) attribue, sous certaines conditions vous concernant et concernant votre logement, une aide au logement (aide financière mensuelle).

Les conditions d'éligibilité sont décrites sur le site suivant :

<https://caf.fr/allocataires/aides-et-demarches/droits-et-prestations/logement/les-aides-personnelles-au-logement>

Cette aide est généralement versée directement au propriétaire du logement, et vient en déduction de votre loyer.

Dès le début de la location, faites votre demande en ligne sur caf.fr.

Attention !

Tout changement de situation (démarrage d'un emploi salarié, déménagement...) doit être immédiatement signalé à la CAF.

La garantie VISALE

Lorsque vous louez un logement, le propriétaire vous demande usuellement de désigner un garant, c'est-à-dire une personne qui s'engage à être financièrement responsable du locataire au cas où celui-ci ne pourrait pas payer son loyer.

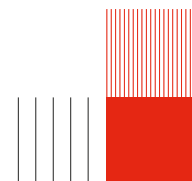
Ce garant représente une garantie de loyer pour le propriétaire, afin d'être sûr que le loyer sera payé. Si vous ne pouvez pas indiquer le nom d'un garant, vous pouvez utiliser la garantie VISALE (**VISA** pour le **L**ogement et l'**E**mploi) : c'est une caution locative, accordée par Action Logement.

Elle garantit le paiement du loyer et des charges locatives à votre propriétaire en cas de défaillance de paiement.

Elle est gratuite, et facilite votre recherche de logement en rassurant votre bailleur.

Pour plus d'informations : <https://www.actionlogement.fr/la-garantie-visale>

ActionLogement 



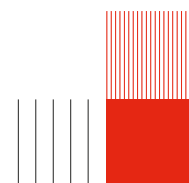
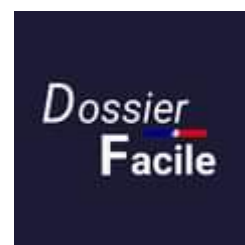
Le dispositif « Dossier facile »

Dossier Facile est un service gratuit de l'État, qui aide les étudiants dans leur recherche de logement, en les accompagnant dans la constitution d'un dossier de location conforme et sécurisé, pour leur faciliter l'accès au logement dans le parc privé.

Dossier Facile :

- + Protège vos informations personnelles ;
- + Permet de lutter contre les demandes abusives de certains propriétaires ;
- + Vous accompagne et vous informe sur le processus de location.

Plus d'informations sur : <https://www.dossierfacile.fr/>



VOUS ETES TÉMOIN OU VICTIME DE VIOLENCES SEXUELLES OU SEXISTES

La commission de lutte contre les VSS

La Commission de lutte contre les Violences Sexuelles et Sexistes (VSS) de l'INSA traite des problématiques d'égalité homme-femme et a mis en place un dispositif de suivi et d'écoute pour la lutte contre les Violences Sexistes et Sexuelles.

Si vous êtes témoin ou victime de violences sexistes ou sexuelles, vous trouverez au sein de l'Institut des interlocuteurs formés et des moyens pour faire remonter ces situations inacceptables.

Pour vous informer : <https://www.insa-centrevaldeloire.fr/fr/egalite>

Vous pouvez également suivre le MOOC créé pour lutter contre les Violences Sexistes et Sexuelles : [Lien vers le MOOC](#)

Pour porter plainte ou témoigner :

Vous trouverez un formulaire de déclaration en ligne sur : <https://www.insa-centrevaldeloire.fr/fr/egalite>

Vous pouvez envoyer le formulaire à stop-harcèlement@insa-cvl.fr ou le déposer dans les boîtes aux lettres dédiées, sur les deux campus, ainsi qu'au CFSA Hubert Curien.

Vous pouvez également contacter l'association INSA' Génieuses et consulter leurs documents sur cette thématique : <https://www.facebook.com/insagenieuse>

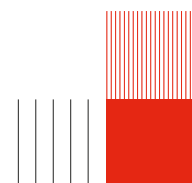
Pour toute information, vous pouvez contacter les référents Égalité de chaque campus :

Campus de Blois

Marie GUÉGAN (marie.guegan@insa-cvl.fr)

Campus de Bourges

Quentin SERRA (quentin.serra@insa-cvl.fr)



ADRESSES ET NUMÉROS UTILES

URGENCES

Le 15 : urgences médicales, 24h/24. Il vous permet de vous mettre 24 heures sur 24 en relation avec un médecin du SAMU.

Le 18 : Pompiers

Le 17 : Police Secours

Le 112 : Numéro d'urgence européen. Numéro unique pour les urgences relevant de la Police, de la Gendarmerie, du SAMU et des Sapeurs-Pompiers.

SOS MAINS : 0 820 000 660 Numéro unique pour les urgences chirurgicales de la main

CENTRE ANTIPOISON : 02.41.48.21.21 (Angers) ou **01 40 05 48 48** (Paris)

En cas d'intoxication, des médecins sont en ligne 24H/24, 7j/7.

ACCES AUX SOINS

BLOIS

Antenne de Blois du service de Santé Universitaire (SSU) : 06 98 17 01 84 ou par e-mail : ssu.blois@univ-tours.fr

Dans les locaux du Service de Santé Universitaire (SSU), 3 place Jean Jaurès à Blois

Centre Hospitalier Simone Veil de Blois : 02 54 55 66 33

<https://ch-blois.com/>

Maison des adolescents : 02 54 55 64 22

28 rue des écoles à Blois

Consultations spécialisées pour les jeunes de 12 à 21 ans. L'accueil est libre, gratuit et confidentiel.

Pharmacies de garde : La pharmacie de garde est affichée sur la porte des pharmacies.

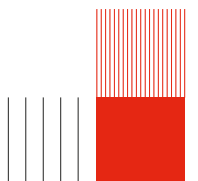
Un numéro de téléphone national, le **32 37** (0,35€/mn, accessible 24h/24) communique les pharmacies de garde.

BOURGES

SOS Médecins Bourges : 02 97 59 56 52

Consultations uniquement sur rendez-vous.

5 rue Albert Einstein 18000 Bourges



Centre de Soins Infirmiers et de Prévention de Bourges Nord : 02 48 70 93 27 ou
par e-mail centredesoins@ville-bourges.fr

8 avenue Stendhal – Bourges

Les infirmières vous accueillent :

Au centre : du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h. Le samedi de 8h à 12h.

Les soins à domicile : du lundi au dimanche (jours fériés compris) de 7h45 à 12h30 et de 17h à 18h30.

Centre Hospitalier Jacques Cœur : 02 48 48 48 48

145 Avenue François Mitterrand, Bourges

<https://www.ch-bourges.fr/>

Pharmacies de garde : La pharmacie de garde est affichée sur la porte des pharmacies.

Un numéro de téléphone national, le **32 37** (0,35€/mn, accessible 24h/24) communique les pharmacies de garde.

Centre Médico-Psychologique CMP Bourges Aubigny : 02 48 27 27 27

7 rue du Général Gustave Ferrié à BOURGES

Maison des adolescents du Cher : 02 48 68 08 82

88 rue de vauvert, 18000 Bourges

<https://www.facebook.com/MaisonDesAdolescentsduCher/>

Accueil anonyme et confidentiel des jeunes de 11 à 25 ans, avec ou sans rendez-vous

AUTRES INFORMATIONS

SOS Viol Femmes Information : 0800 05 95 95

Numéro vert national, anonyme et gratuit, du lundi au vendredi de 10h à 19h.

SOS Homophobie : 01 48 06 42 41 ou par chat

<https://cestcommeca.net/nous-contacter/>

Infos Escroqueries : 0805 805 817 du lundi au vendredi 9h-18h30

116 006 : numéro d'aide aux victimes 7/7, 9h-19h

Aide et soutien en Anglais

SOS HELP English speaking **01 46 21 46 46**

<https://soshelpline.org/>

